RAPPORT ÉGALITÉ 2023

FEMMES/ HOMMES



Colombes

colombes.fr


COLOMBES
HÔTEL DE VILLE

ÉDITO

Le rapport égalité femmes/hommes est un outil précieux qui rend compte des actions mises en œuvre tout au long de l'année par les services de la municipalité.

Comme chaque année, ce rapport présente les statistiques démographiques de la ville de Colombes par le prisme du genre, les statistiques des ressources humaines concernant l'égalité femmes-hommes et enfin les actions engagées par la ville afin de faire grandir l'égalité femmes-hommes.

Depuis 2020, la municipalité a à cœur de participer à la construction d'une société plus égalitaire. En effet, le projet municipal s'engage pour l'égalité entre les femmes et les hommes en soutenant des actions en direction des Colombiennes et des Colombiens.

De la question de l'aménagement des bâtiments communaux à la formation des agent.es d'accueil, la ville de Colombes est attentive à intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans la construction de ses politiques publiques.

Soucieuse des conditions de travail de ses agent.es, la ville s'engage également dans l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour faire de Colombes une mairie exemplaire.

Enfin, Colombes n'est pas imperméable aux violences conjugales, sexistes et sexuelles. Nous continuons alors de mettre en place une politique ambitieuse avec les partenaires et les institutions du territoire afin d'éradiquer le fléau des violences de genre.

Au quotidien, avec toute l'équipe municipale, nous portons tous ces combats avec vigueur et renforçons notre engagement dans l'ensemble des champs et du spectre que recouvre cette question afin de développer et diffuser à Colombes une véritable culture de l'égalité.

Ce rapport annuel, loin d'être un simple catalogue de mesures, se veut être le baromètre de notre action et de l'efficience de nos politiques. Bien évidemment tout n'est pas encore abouti. Nous pouvons et devons aller plus loin. Mais il est incontestable que nous progressons et poursuivrons ces progrès en cette année olympique.



Patrick CHAIMOVITCH
Maire de Colombes
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine
Vice-Président de la Métropole
du Grand Paris



Fatoumata SOW
Première Adjointe au Maire
déléguée aux Sports, aux Jeux
olympiques et paralympiques, aux
Affaires générales, Affaires
métropolitaines, Egalité femmes/
hommes et lutte contre les
discriminations



Pierre-Jean STEPHAN
Conseiller municipal
en charge de l'égalité femmes/hommes
et du développement des coopératives



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : Photographie de la population colombienne 5
A. SCOLARISATION 6
B. ACTIVITE ET EMPLOI 6
C. LES SALAIRES 7
Partie 2 Egalité professionnelle :
la politique des ressources humaines de la ville de Colombes 8
A. La mixité dans l'emploi 8
B. Avancement de grade 10
C. Répartition effectif par temps de travail 10
D. Rémunération 11
E. Formation 11
PARTIE 3 : Les actions engagées par la ville de Colombes 12
AXE 1 : Renforcer les droits des femmes 12
A. Accompagnement à la vie affective relationnelle et sexuelle 13
B. Favoriser l'émancipation des femmes 14
1. Un tissu associatif engagé pour l'égalité 14
2. Le sport : s'émanciper 15
3. Journée internationale de lutte pour les droits des femmes :
Lutte contre la charge mentale 16
AXE 2 : Une ville à vivre pour toutes et tous 17
A. Un espace public égalitaire dès le plus jeune âge 17
B. Renforcer la place des femmes dans la cité 18
AXE 3 : Pour une mairie exemplaire 19
A. Une administration engagée vers l'exemplarité 19
1. Des référent.es identifié.es 19
2. Pérennisation du télétravail 19
3. Expérimentation du congé menstruel 19
4. Elaboration d'un plan d'actions dédié à l'égalité professionnelle
entre les femmes et les hommes 20
B. Une administration engagée contre les violences de genre au travail 20
C. Une mairie engagée dans l'éducation à l'égalité 21
1. Un PEDT intégrant l'égalité filles-garçons 21
2. Une mairie engagée contre les stéréotypes de genre 21
Axe 4 : Pour une ville intransigeante aux violences de genre 21
A. Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 22
B. Agir contre les violences faites aux femmes 22
1. Une programmation de sensibilisation pour le 25 novembre 23
2. Des flyers pour les femmes victimes de violences et les témoins 23
3. Nombre de logements mis à disposition par la ville pour les femmes victimes de violences 23
Partie 4 : Les ressources mobilisées 25
Partie 5 : Orientation de la ville de Colombes 26



PARTIE 1 : PHOTOGRAPHIE DE LA POPULATION COLOMBIENNE

Cette photographie de la population colombienne permet d'avoir des informations démographiques à travers le prisme du genre. Les données présentées dans cette partie proviennent de l'INSEE.



POP T3 - Population par sexe et âge en 2020

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	41 623	100,0	45 952	100,0
0 à 14 ans	5 217	22,1	4 846	19,6
15 à 29 ans	5 355	22,1	5 547	13,8
30 à 44 ans	9 317	22,4	10 164	22,6
45 à 59 ans	8 181	19,5	8 709	19,4
60 à 74 ans	4 714	11,3	5 547	12,3
75 à 89 ans	1 755	4,2	2 750	6,0
90 ans ou plus	145	0,4	389	1,3
0 à 19 ans	12 382	29,8	11 550	25,6
20 à 64 ans	24 395	58,6	27 118	59,1
65 ans ou plus	4 847	11,7	9 484	14,8

Source : Insee, RP2020, exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Tout comme les chiffres présentés dans le rapport égalité femmes/hommes 2022, la population masculine entre 0 et 14 ans est majoritaire. Un basculement s'opère par la suite, à chaque tranche les femmes sont davantage représentées. Les Colombiennes, comme l'ensemble des femmes sur le territoire français vivent plus longtemps que les hommes.



FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
Ensemble	19 551	100,0	20 427	100,0	21 910	100,0	60 159	62 915	66 547
Ménages d'une personne	5 114	26,2	5 639	27,6	6 550	29,9	5 114	5 639	6 550
Hommes seuls	2 537	13,0	2 779	13,6	3 280	15,0	2 537	2 779	3 280
Femmes seules	2 577	13,2	2 860	14,0	3 270	14,9	2 577	2 860	3 270
Autres ménages sans famille	1 220	6,2	1 160	5,7	997	4,5	2 946	2 885	2 574
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	13 217	67,6	13 629	66,7	14 363	65,5	52 267	54 391	57 423
Un couple sans enfant	4 147	21,2	4 140	20,3	4 470	20,4	8 294	8 280	8 940
Un couple avec enfant(s)	7 332	37,5	7 580	37,1	7 844	35,8	29 328	30 320	31 376
Une famille monoparentale	1 737	8,9	1 909	9,3	2 049	9,4	6 945	7 636	8 196

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

L'INSEE catégorise les habitant.es d'un territoire par différents types de ménages. Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupant.es d'un même logement. Ces personnes ne sont pas nécessairement unies par des liens de parenté (ex : colocation). À noter qu'un ménage peut être composé d'une seule personne.
À Colombes, le ménage majoritaire est celui avec des familles. La famille majoritaire est celle avec enfants. Il représente 30 % des ménages. Il faut également souligner que près de 14 % des ménages sont des familles monoparentales, dont le chiffre ne fait qu'augmenter depuis 2009 (+1930 habitant.es) et qui constitue aujourd'hui 13 214 habitant.es.



FAM T3 - Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	21 445	100,0	21 452	100,0	22 292	100,0
Couples avec enfant(s)	10 965	51,1	10 897	50,8	11 085	49,7
Familles monoparentales	4 210	19,6	4 329	20,2	5 058	22,7
Hommes seuls avec enfant(s)	614	2,9	778	3,6	904	4,1
Femmes seules avec enfant(s)	3 596	16,8	3 551	16,6	4 154	18,6
Couples sans enfant	6 270	29,2	6 256	29,2	6 149	27,6

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

22,7 % des familles colombiennes sont monoparentales, ce qui représente près d'un quart des familles de la commune. Un chiffre beaucoup plus élevé qu'à l'échelle des Hauts-de-Seine (18 %) et qu'en Île-de-France (20 %). Au vu de ce chiffre, il est important de rappeler que la situation de ces ménages est souvent précaire. À l'échelle nationale, 41 % des enfants mineurs en familles monoparentales vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Scolarisation

Scolarisation selon l'âge et le sexe

Si ces statistiques par âge et sexe montrent une scolarisation légèrement plus élevée pour les garçons que pour les filles entre 2 et 5 ans. Le taux de scolarisation devient similaire jusqu'à 14 ans. On note par la suite un fort taux de décrochage scolaire chez les garçons. Une différence qui se réduit lors d'études post-bac, où l'on observe une parité entre femmes et hommes.



FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2020

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe

Si les femmes sont plus nombreuses à sortir du système scolaire sans aucun diplôme, elles sont également de plus en plus nombreuses à être diplômées de l'enseignement supérieur, hormis les diplômes bac +5 ou plus.



FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

Activité et emploi

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge

Bien qu'elles soient moins concernées par le décrochage scolaire et bien plus diplômées que les hommes, les femmes à Colombes sont, à toutes les tranches d'âges, davantage sans emploi que les hommes. Une situation qui s'accentue avec le temps.



EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2020

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle



POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2020

Concernant les catégories socioprofessionnelles, les hommes sont surreprésentés dans les catégories de métiers d'indépendants, de cadres, des professions intellectuelles ainsi que les postes d'ouvriers. Quant à elles, les femmes sont majoritairement présentes dans les professions intermédiaires, d'employés et sans activité professionnelle.
Une répartition inégalitaire où l'on constate que les hommes occupent majoritairement les postes les mieux rémunérés.

Emploi secteur d'activité

À l'instar des statistiques nationales, les Colombiens sont surreprésentés dans les secteurs de l'industrie, de la construction et de l'agriculture, alors que les Colombiennes sont davantage présentes dans le secteur de l'administration publique et des métiers du care.



Temps partiel pour les salarié.es de 15 à 64 ans

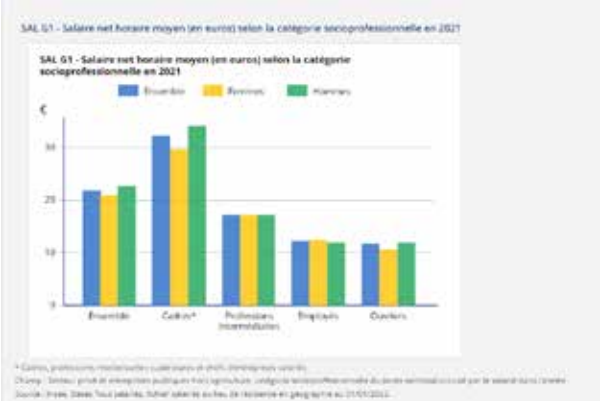
Tout comme dans le rapport précédent, les femmes sont majoritaires à occuper des emplois à temps partiel et cette situation s'accentue avec le temps. En comparaison avec les chiffres de l'année dernière, le nombre de Colombiennes de 15 à 24 ans à temps partiel a augmenté de 9 %.



Les salaires

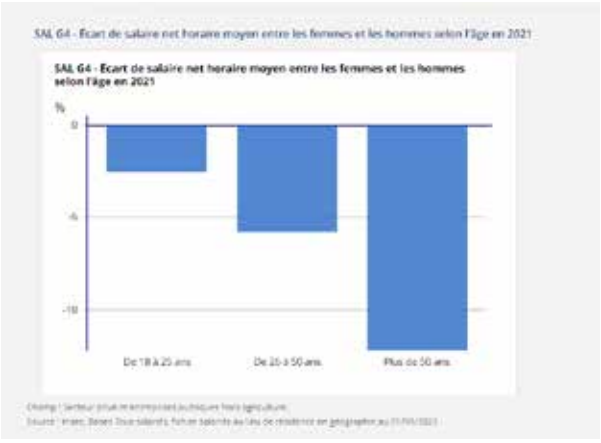
Salaire net horaire moyen selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019

Les Colombiens appartenant à la catégorie socioprofessionnelle (CSP) des cadres ont en moyenne un salaire supérieur aux Colombiennes de la même CSP. En moyenne, les hommes gagnent 8 % de plus que les femmes. Un écart présent dans les trois catégories.



Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon l'âge

Tout comme à l'échelle nationale, les écarts de salaires entre femmes et hommes s'accentuent tout au long de la carrière. Les congés maternité, les temps partiels contraints, les congés aidants ou encore les congés parentaux : les femmes, par une prise en charge plus importante des tâches de la sphère privée, subissent une carrière fragmentée. Ces multiples arrêts ont des impacts sur les écarts de salaire. À plus de 50 ans, l'écart de salaire entre un homme et une femme est de 10 points.





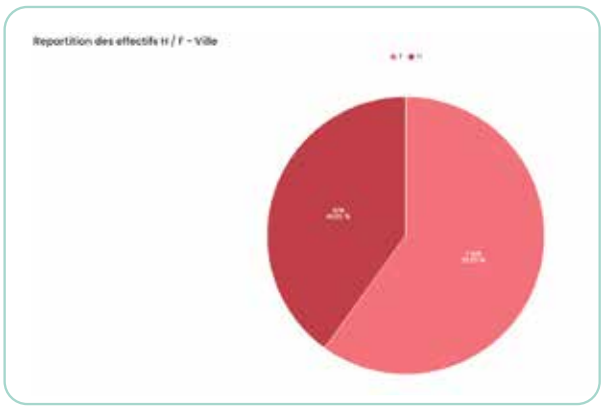
PARTIE 2 : ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE COLOMBES

Les chiffres présentés ci-dessous sont des données en date de décembre 2023 : Les effectifs se réfèrent aux emplois permanents : ne sont pas comptabilisés les vacataires, stagiaires, apprentis, emplois sur accroissement saisonnier d'activités. Les données sont scindées entre effectifs Villes et Centre communal d'action sociale.

La mixité dans l'emploi

Les agent.es de la Ville

Répartition Femmes Hommes



La ville emploie 59,95 % % de femmes au sein de la collectivité. Un chiffre quasi semblable à celui de l'année dernière (60,28 %). Des statistiques qui reflètent la répartition femmes-hommes à l'échelle nationale dans la fonction publique territoriale, où les femmes représentent 61 % des agents territoriaux.

Répartition par catégorie

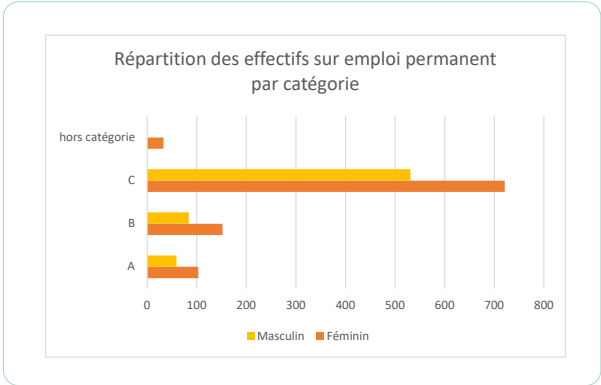
Répartitions par catégorie

Répartition par catégorie	Féminin	% Femmes	Masculin	% Hommes	Total général
A	103	63,58%	59	36,42%	162
B	152	64,41%	84	35,59%	236
C	721	57,59%	531	42,41%	1252
HORS CATEGORIE	33	100,00%	0	0,00%	33
Total général	1009		674		1683

À Colombes, les femmes sont surreprésentées dans les catégories A, elles représentent comme en 2022 deux tiers des agent.es. Néanmoins, ce taux est en baisse depuis deux ans. En 2021, elles étaient 74 % et 67 % en 2022. Concernant les catégories B, on note une légère féminisation (2022 : F : 62 % / H : 37 %). Enfin, la répartition chez les catégories C reste stable depuis trois ans. Trente-trois agentes sont identifiées comme hors catégories, ce sont les assistantes maternelles et une conseillère conjugale et familiale qui ne sont pas sous contrat de la fonction publique territoriale.

Répartition par filière

Répartition par filières



Les métiers dans la fonction publique sont peu mixtes : toutes fonctions publiques confondues, 50 % des emplois occupés par des femmes sont concentrés dans 12 des 87 familles professionnelles (contre 20 pour les hommes).

Seul.es 15 % des travailleur.ses sont dans des familles professionnelles mixtes, c'est-à-dire comprenant 40 % à 60 % de femmes. Il faudrait aujourd'hui qu'un peu plus de la moitié des personnes en poste change de métier pour aboutir à une répartition égalitaire des femmes et des hommes dans les différents métiers.

À l'image de la mixité dans la fonction publique territoriale, la répartition femmes hommes dans la collectivité est genrée.
Les femmes représentent :
> 78 % de la filière administrative (82 % dans la FPT / 80 % en 2021)
> 68 % de la filière animation (72 % dans la FPT/ 67 % en 2021)
> 63 % de la filière culturelle (63 % dans la FPT/ 65 % en 2021)
> 99 % de la filière médicosociale (96 % dans la FPT/ 99 % en 2021)
> 17,4 % de la filière police municipale (22 % dans la FPT/ 13 % en 2021)
> 21 % dans la filière sportive (28 % dans la FPT/ 16,5 % en 2021)
> 39,5 % dans la filière technique (41 % dans la FPT/ 41 % en 2021)

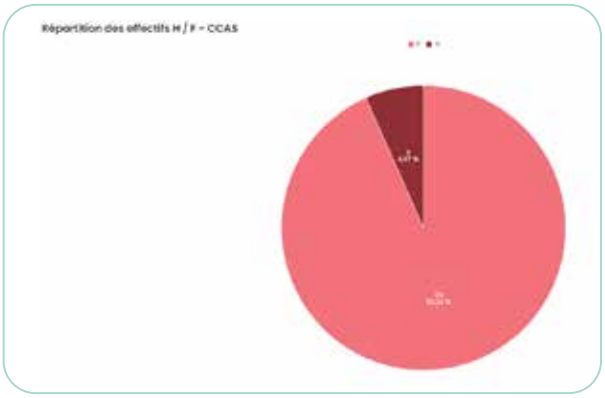
À noter qu'en comparaison à l'année 2023 la filière de la police municipale a connu une forte féminisation avec 9 agentes supplémentaires.

Concernant les postes de managers

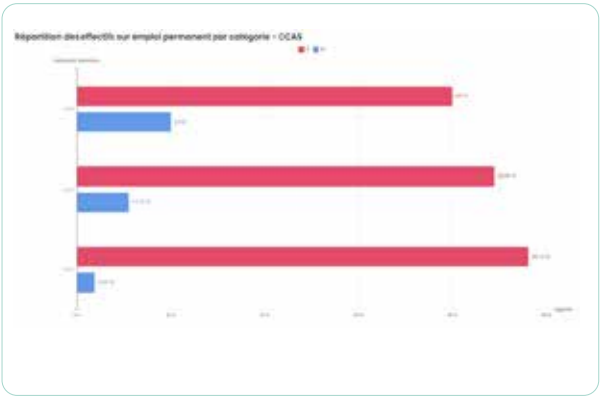
Managers	Femmes	Hommes	Total
Directeur.trice	7	9	16
Directeur.trice adjoint.e	4	3	7
Direction générale	2	2	4
Responsable adjoint	7	8	15
Responsable de service	26	24	50
Total général	46	46	92

Les agent.es du centre communal d'action sociale

Répartition Femmes Hommes



6,67 % hommes - femmes 93,33 % composent le CCAS de la ville de Colombes.



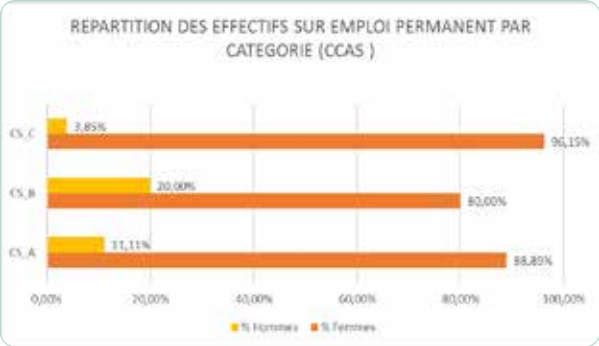
Les CCAS sont traditionnellement des services très féminisés, par les actions qui leur sont confiées. Comme l'année dernière, le CCAS de Colombes compte une majorité de femmes avec 93 % d'agentes.

Répartition par catégorie

Répartition par catégorie	Féminin	% Femmes	Masculin	% Hommes	Total général
A	16	88,89%	2	11,11%	18
B	4	80,00%	1	20,00%	5
C	50	96,15%	2	3,85%	52
Total général	70		5		75

Répartition par catégorie et statut

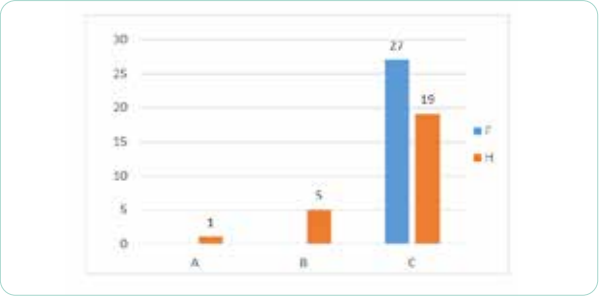
	Contractuel		Titulaire	
Catégorie	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
A	9	2	7	
B			4	1
C	12	1	38	1
Total général	21	3	49	2



La surreprésentation très importante de femmes appelle à la prudence concernant la lecture des statistiques ci-dessous. Les 20 % des hommes en catégorie B représentent un seul agent.

Avancement de grade

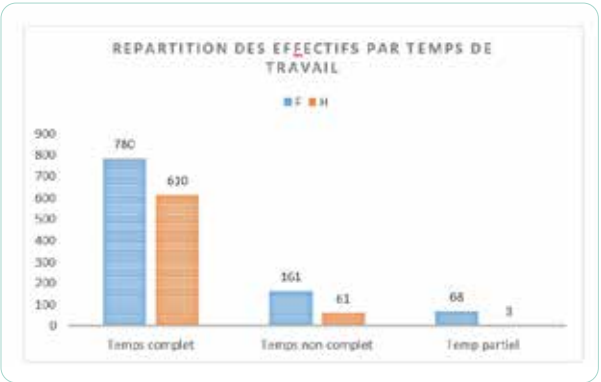
Contrairement à 2022, on remarque le même nombre d'avancements de grades pour les hommes que pour les femmes. La majorité des avancements de grades ont été réalisés en catégorie C. Et les avancements de grade en catégories A et B concernent uniquement des hommes.



Répartition effectif par temps de travail

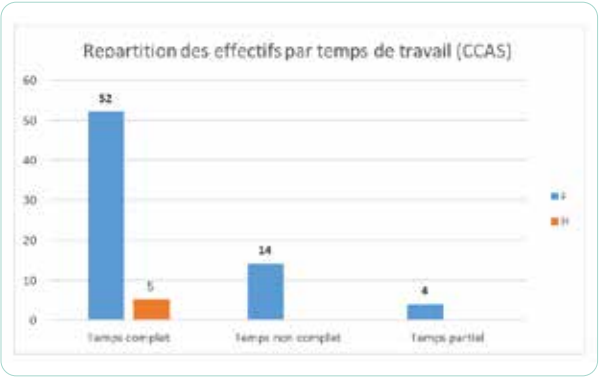
Les agent.es de la ville

SEXE	Temps complet	Temps non complet	Temps partiel	Total général
F	780	161	68	1009
H	610	61	3	674
TOTAL GENERAL	1390	222	71	1683



Sur l'ensemble des agentes, 77 % sont à temps complet et concernant les agents 90 % sont à temps complet. 16 % des agentes sont à temps non complets contre 9 % des agents. Enfin 95 % des temps partiels sont occupés par des femmes.

Répartition effectif par catégorie et temps de travail



Comme en 2022, l'ensemble des agents sont à temps complet. 74 des agentes sont à temps complet. 20 % à temps non complet et 6 % des agentes sont à temps partiel.

Rémunération

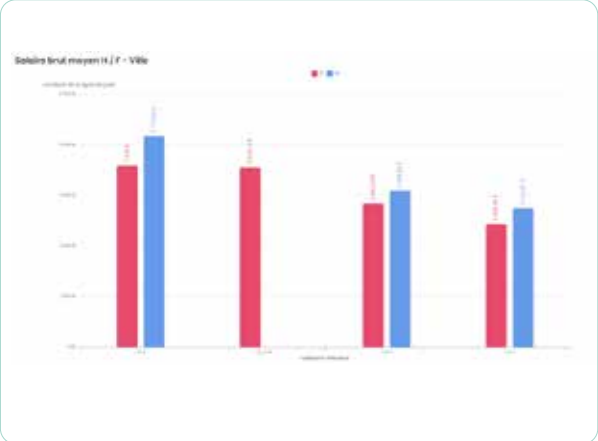
Des différences de salaires existent dans la fonction publique.

	Femmes			Hommes			Total général
Catégorie	Temps complet	Temps non complet	Temps partiel	Temps complet	Temps non complet	Temps partiel	
A	91	4	8	59			162
B	125	15	12	69	15		236
C	531	142	48	482	46	3	1252
Hors catégorie	33						33
Total général	780	161	68	610	61	3	1683

À Colombes :
- Les agents de catégorie A gagnent 586 euros de plus que les agentes.
- Les agents de catégorie B gagnent 247 euros de plus que les agentes.
- Les agents de catégories C gagnent 393 euros de plus que les agentes.

Si la grille statutaire de la fonction limite les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, différents facteurs expliquent ces écarts :
- La surreprésentation des hommes dans la filière technique, traditionnellement mieux rémunérée que les autres filières de la collectivité.
- Les rémunérations présentées ne sont pas pondérées avec une prise en compte des partiels et temps non complets, dont la prévalence est plus importante chez les agent.es.

On note, en comparaison avec 2022, une hausse de salaire tant chez les agentes que les agents, expliquée par la réévaluation du RIFSEEP.



Formation

Emplois permanents	Hommes	Femmes	Somme
Catégorie A	29	88	117
Catégorie B	31	105	136
Catégorie C	130	345	475
TOTAL	**190**	**538**	**728**

A contrario des 2021 et 2022, l'année 2023 représente une année normale concernant les formations.
Cette année, les femmes toutes catégories confondues se sont majoritairement inscrites au moins à une journée de formation. Le nombre de femmes en formation est à interpréter en prenant en compte que 60 % des agent.es de la collectivité sont des femmes.



PARTIE 3 : LES ACTIONS ENGAGÉES PAR LA VILLE DE COLOMBES

Renforcer les droits des femmes

Constat

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel. Inscrit au 3e alinéa du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, celui-ci « garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».
Malgré l'exigence de textes de lois, des inégalités persistent dans de nombreuses sphères de notre société, et mettent à mal l'égalité prônée par la Constitution.
Pour rappel, l'ONG Oxfam, considère qu'il faudra attendre 300 ans avant de connaître un monde égalitaire entre les femmes et les hommes à l'échelle mondiale.

Inégalités économiques et professionnelles
- En France, 53 % des pauvres sont des femmes 20 % des femmes inactives le sont à cause « d'obligations familiales » soit quatre fois plus que parmi les hommes inactifs pour ces mêmes raisons.
- Les femmes gagnent 15,8 % de moins que les hommes à travail égal.
- Surexpositions aux temps partiels (huit emplois à temps partiel sur dix sont féminins, en général des postes peu qualifiés et faiblement rémunérés).
- Les femmes restent également surexposées à la précarité, notamment pour les familles monoparentales.
- Plafond de verre : seule une femme est directrice d'une entreprise cotée au CAC 40
- Parois de verre : 40 % des salariés femmes occupent des postes au sein des professions dites « féminines » (enseignement, métiers du lien), tandis que seulement 29 % des hommes occupent des métiers dits « masculins » (conducteurs, routiers, ingénieurs en informatique etc.).
- Selon l'étude de l'Insee, accéder aux 3 % d'emplois les mieux rémunérés est deux fois plus probable pour les hommes que pour les femmes.
- 74 % des femmes n'ont jamais envisagé de carrière dans les domaines scientifiques ou techniques. (Haut-Commissariat à l'égalité 2024)
- Plus d'un homme sur 5 de 25-34 ans considère normal d'avoir un salaire supérieur à sa collègue à poste égal. (Haut-Commissariat à l'égalité 2023).

Une inégale répartition de la charge mentale et parentale
Pendant le premier confinement, 21 % des mères ont cessé de travailler pour s'occuper des enfants contre 12 % des pères. Dans le même temps, 70 % des femmes déclaraient superviser quotidiennement le travail scolaire de leur enfant, contre 32 % des hommes. (INSEE)
Si la durée des tâches ménagères est réduite de deux heures pour les femmes vivant en couple à 50 ans, cette baisse s'explique aux progrès des équipements électroménagers. (INSEE)
En moyenne les femmes réalisent 72 % des ménagères et 65 % des parentales (INSEE)

Surexposition aux violences de genre
Enfin, les femmes sont surexposées aux violences de genre. Le dernier rapport du Haut Conseil de l'égalité (HCE) alerte, notamment chez les jeunes, de la persistance des préjugés sexistes envers les femmes.
- Une femme sur deux de 25 à 34 ans a déjà subi une situation de non-consentement.
- 9 femmes sur 10 déclarent avoir personnellement subi une situation sexiste.
- 9 femmes sur 10 anticipent et adoptent des stratégies d'évitement pour éviter des actes sexistes.
- En 2023, le ministère de la Justice recensait 94 féminicides.

Enjeux

Agir pour les droits des femmes, c'est lutter contre un système qui maintient des inégalités protéiformes qui met à mal les principes de notre Constitution.
Dans ce combat pour l'égalité, la ville de Colombes prend sa part afin de renforcer l'accès aux droits des femmes et d'installer une culture de l'égalité au sein de la ville. L'objectif est que chaque Colombien et Colombienne puissent se saisir de la question de l'égalité femmes-hommes.
L'égalité entre tous les Colombiens et les Colombiennes, quels que soient leurs genres, nécessite la mise en place d'une approche globale et transversale : renforcer l'accès aux droits des femmes, sensibiliser à l'égalité, prévenir contre les violences sexuelles et lutter contre l'exclusion et la précarité. Tant de combats que la ville de Colombes souhaite mener.

Actions

A. Accompagnement à la vie affective relationnelle et sexuelle

L'Espace Santé Jeunes (ESJ) de Colombes est un lieu d'accueil inconditionnel accompagnant les jeunes de 11 à 25 ans à la vie affective et sexuelle. Il vise une meilleure connaissance de soi. L'équipe pluridisciplinaire accompagne les jeunes dans un cadre sécurisant et anonyme.
Cet accompagnement permet aux jeunes de questionner les stéréotypes de genre, mais également de réfléchir avec des professionnels à la notion de consentement afin de construire des relations égalitaires et sans violences sexistes et sexuelles. Dans le but de faciliter le dialogue, l'accueil est gratuit, anonyme et sans rendez-vous. Ils et elles peuvent venir seul.e ou accompagné.e d'un ami.e ou d'un adulte.

Au-delà des questions affectives et sexuelles, les addictions, les comportements à risques ou encore le décrochage scolaire sont des thématiques qui peuvent être abordées avec les professionnel.les de la structure. Si nécessaire, une orientation vers des structures spécialisées est faite.

Dans le cadre des consultations individuelles :
- Permettre à chacun.e de construire une image positive de soi dans sa sexualité, dans le respect de soi et des autres,
- Favoriser la réflexion sur les différentes dimensions de la sexualité,
- Amener vers un mieux-être et une prise de conscience de la santé,
- Favoriser le respect de la diversité sexuelle.

Dans le cadre des actions de prévention collective :
- favoriser les attitudes de responsabilité individuelle et collective, les comportements de prévention et de protection de soi et de l'autre. Santé sexuelle (comprenant la contraception, l'IVG, la prévention IST-VIH...)
- égalité fille/femme-garçon/homme
- prévention de toutes les formes de violences, dont les discriminations LGBTQI+
- accompagnement à la parentalité dans le cadre des groupes de paroles destinés aux parents

Objectifs des rencontres :
- leur donner les moyens de parler de leurs relations amoureuses, affectives, des sentiments, du respect, de l'estime de soi
- garantir la confidentialité et le respect de la parole exprimée
- s'informer sur la sexualité, les moyens de contraception, des risques et de la prévention par rapport aux Infections Sexuellement Transmissibles
- prendre conscience de la nécessité du respect individuel et collectif, entre filles/garçons
- leur faire connaître les lieux ressources (possibilité de visite d'un Centre de planification)

L'accompagnement est adressé à un public de collégien.nes et de jeunes en situation de handicap. Il propose :
- des permanences d'accueil individuel à l'Espace Santé Jeunes pour les 11 à 25 ans (tous publics)
- des actions collectives organisées au sein de l'ESJ concernant les jeunes du CAJ/ESAT et de l'EMPRO
- une action collective dans les collèges auprès des classes de 4e et 3e et des élèves de 2de, 1ère et des classes de terminales.

> L'équipe de l'ESJ intervient également :
- Dans le cadre des cafés parents organisés par les partenaires de la commune (centres sociaux, collèges etc.). La conseillère conjugale et familiale et la psychologue ont pu échanger avec les parents sur plusieurs thématiques autour de l'adolescence (harcèlement, réseaux sociaux, écrans etc.)
- Lors d'interventions thématiques : Nuit du handicap, événement dans les centres sociaux et culturels (place de la femme ici et à ailleurs - CSC Europe.)
- L'équipe de l'ESJ continue ses points d'écoute dans des structures partenaires.

Dans le cadre de prévention et de prise de charge de toutes les violences, la Fondation le Refuge organise depuis mai 2023 des permanences au sein de l'Espace Santé Jeune afin d'écouter, d'accompagner et parfois de protéger les jeunes LGBT+.

Indicateurs :
> 2478 jeunes ont bénéficié des actions de prévention collective (1285 filles / 1193 garçons)
> 672 entretiens individuels ont été réalisés dont 118 nouvelles personnes
> 141 actions collectives ont réalisé dont 74 en milieux scolaires

L'Espace Santé Jeunes propose également un Centre de Planification et d'Éducation Familiale Jeunes.
Le CPEF Jeunes est un espace où les adolescent.es de 11 à 25 ans peuvent rencontrer des professionnelles de santé pour échanger sur des questions liées à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Les garçons et filles peuvent bénéficier gratuitement et anonymement d'une consultation relative à la contraception, même s'ils sont mineurs.
Des consultations sont assurées par :
- Une infirmière pour les tests de grossesses
- Une conseillère conjugale et familiale pour des échanges sur les relations familiales et l'éducation, les violences conjugales et sexuelles, la communication dans le couple, la contraception et la sexualité
- Un médecin assure des consultations de gynécologie, contraceptions et sur les rapports non protégés

Le service santé jeune permet aux adolescent.es présent.es lors de ces consultations de bénéficier d'un accompagnement qui leur permet de s'interroger sur leur relation de couple, remettre en cause des systèmes de domination qui peuvent être le terreau de violences de couples.
Tous les moyens de contraception y sont prescrits ou délivrés aux mineur.es, y compris les préservatifs et la contraception d'urgence.

B. Favoriser l'émancipation des femmes

1. Un tissu associatif engagé pour l'égalité

> Des ateliers basés sur les apprentissages linguistiques
Pour favoriser l'émancipation des femmes, l'accompagnement vers la maîtrise de certains outils est essentiel, comme la langue française, le fonctionnement des institutions françaises ou l'accès au droit. Dans cette optique, la ville soutient l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle des femmes via des ateliers basés sur les apprentissages linguistiques et la découverte du fonctionnement de la société française (fonctionnement institutionnel, local et national, services à la population, valeurs républicaines, histoire et institutions).
En parallèle, une garde d'enfants de moins de trois ans est proposée pour promouvoir la fréquentation de jeunes mères sans mode de garde.

Indicateurs :
> 574 Colombiennes formées dans les centres socio-culturels
(soit 16% d'augmentation)

Soutien à l'association Marraines et vous
En France, 20 % des familles sont monoparentales et 80 % de ces familles ont une femme à leur tête. 93 % des enfants de moins de trois ans issus de famille monoparentale vivent avec leur mère. Le contexte d'inflation fragilise

particulièrement ces ménages souvent isolés et fragiles économiquement.
Nombre de jeunes mères vivent dans un isolement total : le père de l'enfant est absent, ruptures des attaches familiales, peu de liens amicaux. Ces femmes seules se retrouvent parfois désemparées face à l'éducation de leurs enfants, ayant peu de proches avec qui partager leurs difficultés.
La Ville a soutenu l'association « Marraine et vous » qui accompagne les femmes enceintes ou les mères de jeunes enfants en situation d'isolement en les mettant en lien avec une Famille Marraine.
En 2023 une subvention de la ville à hauteur de 300 euros a été accordée à la ville.

2. Le sport : s'émanciper

Si les Jeux Olympiques ne prendront place qu'à l'été 2024, l'esprit des JO a déjà infusé à Colombes. Dans le cadre d'une politique volontariste de mixité dans les actions publiques sportives, un plan d'actions a été mis en place en 2023 afin de favoriser la mixité dans les activités sportives de la ville.

Outil de socialisation, mais aussi d'éducation et d'émancipation, le sport participe à la santé et à l'épanouissement de chacune et chacun. Cependant, malgré des améliorations, les stéréotypes de genre sont encore très présents dans le monde sportif et entravent la pleine intégration des jeunes filles et des femmes dans le sport. Si les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer du sport, elles sont deux fois moins nombreuses que les hommes à détenir une licence sportive.

Alors qu'elles sont globalement majoritaires dans le corps enseignant, elles sont moins présentes dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive et minoritaires dans l'animation sportive. Enfin, leur accès à des postes de responsabilité au sein des organisations sportives est encore rare.

Ces éléments démontrent le besoin de mettre en avant le parcours des sportives et de promouvoir la pratique mixte et féminine afin de normaliser la présence des femmes dans le sport et ses institutions.

Sur l'année 2023, les actions suivantes ont été mises en place :

> Programme « Allez Les Filles ! » saison 2022-2023



Depuis 2021, la ville a signé un partenariat avec la fondation Paris Saint-Germain pour proposer à des collégiennes de Colombes un accompagnement sportif à des jeunes filles habitantes des quartiers prioritaires de la ville et non inscrites en club ou dans une association.

C'est la deuxième année que le programme existe sur la ville et la première année qu'il est co-piloté par le service jeunesse.
L'objectif est de pratiquer et découvrir de nombreux sports à travers diverses activités.

Cette année, 22 jeunes filles ont pu participer au programme.
- Principaux objectifs du programme : encourager des jeunes collégiennes issues des quartiers prioritaires et qui ne sont pas inscrites en associations sportives, à pratiquer/découvrir différents sports, et les différents clubs sportifs de la commune. Le programme vise à promouvoir l'inclusion, l'égalité des genres et à susciter l'intérêt des jeunes filles pour l'activité physique.
- Les participantes ont alors pu découvrir et pratiquer : des sports de combat (boxe anglaise, boxe française, judo), du hockey-sur-gazon, badminton, handball, football, basketball, athlétisme, etc.
- Un séjour découverte des sports d'hiver à la montagne à la station des 2 Alpes (du 26 février au 3 mars 2023) a été organisé.
- Enfin, les participantes ont été invitées au Parc des Princes et à d'autres événements sportifs.

> Projet Trek féminin
Le projet Trek Féminin est né suite aux différents constats effectués au service jeunesse concernant la pratique sportive chez les jeunes filles. Et pour cause, sur la tranche d'âge des 11-14 ans, 20,2 % des jeunes filles ne respectent pas les recommandations de l'OMS de 60 minutes de sport par jour. Si des avancées existent, d'après

la sociologue du sport Catherine Louveau, les jeunes filles sont nombreuses à abandonner le sport entre 12 et 14 ans, intériorisant que l'activité sportive ne leur est pas destinée.
L'édition 2023 a eu lieu du 12 au 19 août à la station « La Morte » en Isère. Quatre grandes étapes de randonnée ont été effectuées, dont une de 9h30.

Ce séjour a également permis une découverte de la montagne et la mise en place d'un projet autour de la sensibilisation de la prévention du cancer du sein a été organisé avec le service prévention santé de la ville de Colombes
Les participantes ont été invitées à témoigner de leur activité lors d'une initiative de l'octobre rose sur la place des droits de l'homme, le 30 septembre 2023.
En 2023, 113 jeunes filles ont pu participer au projet de trek féminin.

> Renforcer la communication et la médiatisation des femmes dans le sport à Colombes
Lors de la soirée des championnes et des champions, évènement annuel des remises de récompenses aux sportif.ves des associations de la ville de Colombes, l'attribution des récompenses a été réalisée avec une équité sur les lauréats récompensés. Anne-Cécile Ciofani, joueuse de rugby médaillée et originaire de Colombes était présente.

> Diffusion de match féminin
Le 15 avril 2023 un match de l'équipe féminine évoluant en National du Club de la ville a été diffusé à Colombes en présence de l'équipe municipale. La diffusion du match a permis de mettre en lumière les sportives de haut-niveau lors de cette initiative publique.

> Organisation de rencontres avec des rôles modèles
Lors de la semaine Olympique et Paralympique (SOP) qui a eu lieu du 3 au 8 avril 2023. La ville a organisé des temps d'échanges avec des sportives de haut niveau au sein des établissements scolaires de la ville.

> Accompagner à la mise en place d'une offre de cours mixte pour toutes et tous
Comme chaque année des olympiades sportives destinées aux agent.es municipaux ont été organisés en respectant une mixité de genre dans les équipes.

> Sensibiliser aux violences de genre
Le monde sportif n'est pas imperméable aux violences sexistes et sexuelles. La création d'une cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport par le gouvernement en est la preuve. Des campagnes de communication ont été mises en place dans les équipements sportifs de la ville afin de prévenir des violences et d'orienter au mieux les victimes en communiquant les numéros d'urgence et associations spécialisées.

3. Journée internationale de lutte pour les droits des femmes : Lutte contre la charge mentale



Pour le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la Ville de Colombes a organisé une grande programmation sur le thème de la charge mentale. Comme évoqué précédemment, les femmes en couple effectuent la majorité des tâches ménagères. La gestion du quotidien est majoritairement assurée par les femmes (55 %).
Selon une étude Ipsos, les femmes déclarent gérer seules quasiment l'ensemble des tâches du foyer : repassage, inscription des enfants aux activités extra-scolaires, préparation des repas, alors que les hommes s'impliquent dans des tâches individuelles : bricoler, descendre les poubelles, faire le jardin etc. Ces activités relèvent moins du quotidien et s'assimilent parfois même à des loisirs.
Afin d'interroger collectivement la charge mentale et l'inégale répartition des tâches de la sphère privée. Plusieurs initiatives ont été organisées :

> Exposition « Fallait demander »

L'autrice Emma a publié en 2017 « Fallait demander », une bande dessinée où elle parle avec humour et réalisme du concept de la charge mentale : ce poids psychologique qui fait peser sur de nombreuses femmes la gestion des tâches domestiques et éducatives. Une bande dessinée essentielle qui permet de mettre en lumière un concept invisible et pourtant bien présent dans la vie de nombreuses Colombiennes.

> Projection du film « La bonne épouse », suivi d'un débat
Le film « la bonne épouse » de Martin Provost a été diffusé au cinéma l'Hélios afin d'ouvrir le débat sur le sujet de la répartition des tâches ménagères. Les places étaient gratuites et prises en charge par la Municipalité.

> Disposition d'urnes pour : « Déposer sa charge mentale ! »
Des urnes ont été mises à disposition dans différents équipements municipaux afin que les femmes puissent déposer symboliquement leur charge mentale.

> Temps d'échange sur le harcèlement
En lien avec la Direction jeunesse, des après-midi débat ont été organisés sur les différents types de harcèlement (rue, scolaire, cyber harcèlement etc.). Les débats ont été animés avec l'Espace Santé Jeunes et le planning familial 92.

> Karaoké « femmes des diasporas »
Le centre social et culturel des Fossés-Jean a organisé à la Médiathèque Françoise Giroud une après-midi karaoké autour des chanteuses incontournables connues grâce aux migrations d'hier et d'aujourd'hui.

> Atelier philo « C'est quoi être un garçon. Et une fille ? Est-ce que c'est pareil pour tout le monde ? »
Organisé à la Médiathèque de la Marine, la psychologue et autrice jeunesse Elisabeth Brami est venue animer un atelier philo afin de questionner les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge.

> Documentaire « L'histoire oubliée des femmes au foyer »
Dans le cadre de l'exposition temporaire « Le boom des 30 Glorieuses, la modernité urbaine à Colombes (1945-1975) », le musée a programmé la diffusion d'un documentaire « L'histoire oubliée de femmes au foyer » de Michèle Dominici.

> Happening « Vaillantes, femmes et diversité »
En partenariat avec le collectif d'artistes un évènement happening et festif a été organisé afin de présenter la programmation du festival de territoire les Vaillantes.
Le festival a mis à l'honneur les femmes et la diversité dans le cadre du jumelage culturel de Colombes avec le Panthéon.

Une ville à vivre pour toutes et tous

A. Un espace public égalitaire dès le plus jeune âge

Aménagement des cours végétalisées dans les bâtiments scolaires
« On ne naît pas femme [ni homme], on le devient ». Chaque lieu de sociabilité contribue à notre construction sociale, celle-ci commençant dès le plus jeune âge. Selon plusieurs rapports de l'UNICEF datant de 2018, il a été conclu que 20 % des garçons occupent entre 80 et 90 % de la cour de récréation.
Des études universitaires, notamment celles d'Yves Raibaud, ont souligné la répartition genrée des cours de récréation dès le plus jeune âge. Les garçons dominent le terrain de football au centre de la cour, tandis que les filles évoluent dans un espace plus restreint autour de ce terrain.
Bien que la cour de récréation puisse sembler être un détail dans notre construction sociale, elle a un impact significatif sur la future mobilité et la capacité à favoriser la mixité à l'âge adulte. Constatant cela, la puissance publique a un rôle à jouer pour rétablir l'égalité dans l'un des premiers espaces de socialisation. Les collectivités territoriales, responsables de la gestion des bâtiments, doivent envisager des alternatives aux espaces de loisirs actuels afin de les rendre plus égalitaires.
Dans le cadre de sa politique de lutte contre les îlots de chaleur et de végétalisation, la municipalité a décidé de réaménager ses cours de récréation sous la forme de cours végétalisées. Conçue avant tout comme des îlots de fraîcheur, cette approche novatrice vise également à améliorer le bien-être de l'enfant et à aboutir à une meilleure répartition des espaces. Le retrait du terrain de football au centre de la cour permet d'installer des espaces de jeu favorisant la mixité entre les filles et les garçons.
Ce nouvel aménagement implique d'importants changements de pratiques tant pour les enfants

que pour les équipes éducatives. La municipalité a donc choisi de co-construire ce projet avec l'ensemble des usagers concernés, y compris les enseignant.es, les équipes des accueils de loisirs (ALSH), les parents d'élèves et les enfants, qui ont tous participé au projet de la cours oasis pour l'école Maintenon.
La végétalisation des cours de récréation est un engagement fort de la municipalité, et de nouvelles écoles seront identifiées afin de continuer à offrir aux plus jeunes des espaces de loisirs durables et inclusifs.

B. Renforcer la place des femmes dans la cité

L'organisation de la cité, de la vie politique a longtemps été une affaire d'hommes. Les femmes sont électrices et éligibles depuis le 21 avril 1944 dans les mêmes conditions que les hommes.
Or, depuis cette égalité d'accès à la vie publique et politique, l'expérience montre que la place des femmes ne progresse qu'avec une volonté politique : les multiples lois (6 juin 2000, 31 janvier 2007 et mai 2013) favorisent l'égal accès des femmes aux mandats électoraux. Une législation qui permet de faire progresser nettement la parité en politique et aussi dans la vie publique.
La démocratie, et particulièrement la démocratie locale, a comme objectif de permettre que soient effectués les choix les plus appropriés concernant les aspects concrets de la vie quotidienne. La pleine implication des femmes dans le développement et la mise en œuvre doit permettre la prise en compte de leur savoir-faire et leur expérience vécue.
Afin que l'ensemble des femmes de la ville puissent trouver leur place et participer à la vie collective, la ville de Colombes soutient de nombreux projets, dont plusieurs en quartiers politique de la ville.

> Accompagner les femmes dans les quartiers politiques de la ville

L'association Collectif Masque – projet gender génération : Lady Beth et les guérisseuses.
Programme de sensibilisation à l'égalité Femmes - Hommes, aux violences faites aux femmes et à la lutte contre les discriminations. Le projet s'articule autour de recherches, d'enquêtes, de reportage photos et d'ateliers théâtre avec inversion de genres à l'aide de masques et d'ateliers de créations sur la thématique des guérisseuses traditionnelles et actuelles. Une sensibilisation sur le mouvement féministe et LGBTQ à destination de collégien.nes, et du public adultes (groupe sociolinguistique) a été organisé.

L'association Autres Attentions - Fais danser tes poussières : la danse-thérapie au service de femmes victimes de violences
L'association a mis en place trois séances test de danse-thérapie, pour amoindrir les traumatismes physiques et psychiques liés aux violences sexistes et sexuelles.

Permanences du CIDFF au Centre Social et Culturel du Petit Colombes
Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) sont des associations spécialisées et agréées par l'État. Depuis trente ans, ces centres proposent une prise en charge globale des femmes victimes de violences, avec notamment un soutien psychologique, une information juridique et une insertion socioprofessionnelle.
Des permanences juridiques sont organisées au CSC du Petit Colombes. L'association est présente une demi-journée par semaine et tient des permanences individuelles et collectives.

La déconstruction des stéréotypes au cœur de la cité éducative
Les cités éducatives visent à accentuer la prise en charge éducative dès le plus jeune âge. À Colombes, la cité éducative a été créée en 2022 avec cinq thématiques :
- La santé mentale
- La parentalité
- La petite enfance
- L'accompagnement à l'orientation et à insertion professionnelle
- Le sport et la culture

Au sein de ces thématiques des projets visant à déconstruire les stéréotypes de genre voient le jour. Cette année l'association la Cave à théâtre est intervenue dans les écoles et collèges pour déconstruire les stéréotypes de genre et valoriser des figures de femmes aux parcours remarquables telles que Marie Curie, Simone Veil, Mère Teresa, Rosa Parks ou encore Nadia Comaneci. Ce projet sera renouvelé en 2024.
Pour l'année 2024, il a été décidé qu'une « *attention particulière serait portée aux projets œuvrant à la mixité garçons - filles* » et « *participant à l'éducation au développement durable* ».

Pour une mairie exemplaire

A. Une administration engagée vers l'exemplarité

1. Des référent.es identifié.es

Depuis 2020, la Ville compte deux élu.es en charge de l'égalité femmes-hommes : Fatoumata Sow, première adjointe au Maire et Pierre Jean Stephan, conseiller municipal.
Afin d'accompagner les services municipaux dans la mise en place d'une politique publique égalitaire, la Ville a créé en 2021 un poste de chargée de mission égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, Ville inclusive. La présence de ces trois acteur.trices répond au « triptyque magique » promut par le Centre Francilien Hubertine Auclert.
Placée sous l'autorité du Directeur Général des Services, la chargée de mission porte des actions en propre, coordonne l'ensemble des actions portées par la ville et associe les organismes partenaires. Le rattachement du poste de chargée de mission égalité F/H au Directeur Général des Services est une décision administrative qui doit être soulignée. Il témoigne de l'importance donnée à cette mission et à la volonté d'agir afin d'établir une égalité réelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et sur le territoire. Cette place dans l'organigramme de l'administration de la municipalité permet d'infuser la question de l'égalité dans l'ensemble des services et de ne pas être circonscrit à la politique RH ou à l'action sociale.

2. Pérennisation du télétravail

En 2022, la ville a formalisé une convention tripartite sur la mise en place du télétravail pour les agent.es municipaux.
Le télétravail est un outil important qui favorise l'articulation vie privée / vie professionnelle et particulièrement apprécié des agentes. La charge mentale et la charge parentale pèsent encore plus largement sur les femmes, et induit une anxiété et un stress pour les agentes qui cumulent vie de famille et vie professionnelle. La mise en place du télétravail permet aux agent.es de gagner en flexibilité pour mieux conjuguer vie privée et vie professionnelle. Le télétravail permet aussi aux agents d'être davantage présents à la maison et de pouvoir mieux s'impliquer dans la gestion du foyer.
En effet, le dernier rapport du centre Hubertine Auclert au sujet du télétravail souligne la possibilité d'utiliser le télétravail comme un correcteur des inégalités entre les femmes et les hommes. Si des analyses sont encore nécessaires, la remise en cause de la culture du présentéisme et donc - la visibilité plus forte des hommes sur le lieu de travail – peuvent recentrer les décisions d'attribution de promotions ou changement de poste sur des résultats plus tangibles. Une reconfiguration qui fait progresser l'insertion professionnelle des femmes.

3. Expérimentation du congé menstruel

La municipalité a instauré une expérimentation du congé menstruel lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2023. Suivant l'exemple de la ville de Saint-Ouen, Colombes a décidé d'expérimenter cette mesure pour les agentes de la ville. Selon le Ministère de la Santé et des Solidarités, les pathologies liées aux menstruations touchent au moins 10 % de la population féminine en âge de procréer, soit entre 1,5 et 2,5 millions de femmes.
En France, une femme sur dix souffre d'endométriose. 65 % des femmes salariées ont déjà rencontré des difficultés liées à leurs règles au travail, et 19 % ont renoncé à se rendre sur le lieu de travail en raison de règles trop douloureuses.
Dans le contexte professionnel, les douleurs liées à ces pathologies sont souvent minimisées ou considérées comme normales, pourtant elles ont un impact financier sur les agent.es dû au jour de carence.
Face à ces constats et à l'absence de législation, la municipalité a décidé de prendre sa part. Depuis septembre 2023, il est désormais possible, sous conditions d'un certificat médical et après avis d'un médecin agréé, d'obtenir une autorisation spéciale d'absence d'un ou deux jours consécutifs ou l'utilisation du télétravail, lorsque le poste le permet, est également une option proposée.
Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre du plan d'actions d'égalité professionnelle femmes-hommes de la ville de Colombes. Le congé menstruel vise à permettre aux femmes souffrant de menstruations incapacitantes d'améliorer leur prise en charge médicale et d'éviter des

conséquences économiques liées à des absences sur le temps de travail. À ce jour trois femmes ont demandé l'autorisation d'un congé menstruel.

4. Élaboration d'un plan d'actions dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans le respect de la loi pour la transformation de la fonction publique de 2017, la Ville a élaboré son premier plan d'actions pour l'égalité professionnelle en 2022. À l'aide des données issues du Rapport Social Unique, un diagnostic des inégalités professionnelles a été élaboré.
Attachée au dialogue social, la Ville a souhaité associer agent.es et syndicats pour faire des propositions d'actions. Ainsi, trois groupes de travail ont été organisés : deux à l'attention des agent.es et un à l'attention des syndicats. Durant ces temps de travail, plus de cinquante actions ont été proposées.
Le plan d'actions dédié à l'égalité professionnelle a été présenté en CST puis au Conseil Municipal de juillet 2023 sous la forme de 4 axes :
> Évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
> Garantir de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadre d'emplois, grades et emplois dans la fonction publique
> Articuler entre vie personnelle et vie professionnelle
> Lutter contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations
Une attention a été portée à ce que, dans chaque groupe de travail, une mixité des grades et filières soit assurée. Les différentes actions seront mises en place tout au long 2024-25 par l'ensemble des services concernés.

B. Une administration engagée contre les violences de genre au travail

Mise en place d'un dispositif de signalement pour toute personne s'estimant victime de violences sexistes ou sexuelles, de harcèlements ou de discriminations

Le dispositif de signalement de la ville de Colombes a pour objet de recueillir les signalements des agent.es qui s'estiment victimes



d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitements des faits signalés.

Bénéficiaires du dispositif

Ce dispositif peut être saisi par les agent.es titulaires et contractuel.les, les salarié.es d'entreprises sous contrat avec la Ville et en contact avec des agent.es municipaux et les agent.es parti.es depuis moins de 6 mois.
Le dispositif est également ouvert aux témoins ou à toute personne s'estimant victime de violences ayant un impact sur son lieu de travail (personnes victimes de violences conjugales par exemple).
Ce dispositif peut être saisi par le biais d'une fiche de signalement ou par mail via une adresse électronique dédiée.

Fonctionnement du dispositif

Dans un délai de 48 heures après la réception du signalement, un membre de la cellule d'écoute contacte l'auteur de signalement et lui propose un rendez-vous sous huitaine.
La cellule d'écoute est composée d'agent.es relevant du service des ressources humaines et est soumise dans le cadre de ce dispositif à une obligation de confidentialité. Lors de ce rendez-vous, les agent.es reçoivent en binôme et recueillent la parole, écoutent, informent des droits de la personne. Une fiche de signalement des faits est remplie durant l'entretien pour être transmise à une commission de traitement.

La commission de traitement

La fiche de synthèse remplie par la cellule d'écoute permet à la commission de traitement d'analyser et d'évaluer la situation et de définir les suites à donner. Les membres de la commission de traitement peuvent diligenter une enquête administrative dans le cas d'une suspicion de discrimination, de harcèlement, moral ou sexuel, d'agression sexuelle, ou de viol.

Tous les membres du dispositif de signalement sont soumis à une obligation de confidentialité et se sont formés aux violences sexistes et sexuelles.
En 2022, la plateforme de signalement a été saisie 5 fois. Un travail de communication sera mené en 2024 afin d'assurer la connaissance de ce dispositif à l'ensemble des agent.es.

C. Une mairie engagée dans l'éducation à l'égalité

Un PEDT intégrant l'égalité filles-garçons

La ville continue de mettre en place les actions inscrites dans le PEDT 2022-2025. Dans son élaboration, l'égalité filles–garçons a été définie comme un axe structurant.

Ainsi, l'axe 3 « porter l'égalité fille-garçon » a été décliné en quatre fiches actions :
> développer une culture de l'égalité
> sensibiliser les professionnel.les et les parents sur les inégalités filles-garçons
> accompagner les enfants dans l'adolescence
> lutter contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles
Lors de l'année 2023, la chargée de mission égalité femmes-hommes a effectué des sensibilisations aux animateur.trices sur les stéréotypes de genre.

Ces formations sont intégrées dans le dossier RH des agent.es formé.es. Les responsables et adjoint.es d'accueils de loisirs des écoles citées ci-dessous ont été formés :

- Marcelin Berthelot élémentaire et maternel
- Henri Martin élémentaire et maternel
- Victor Hugo élémentaire et maternel
- Jean Moulin et Reine Henriette Maternel
- Charles Perrault et Anne Frank maternel
- Jules Vernes maternel
- Hoche élémentaire et maternel
- Lazare Carnot élémentaire et Gustave Bienvetu maternel
- Léon Bourgeois A et B élémentaire
- Maintenon élémentaire et maternel
- Georges Pompidou primaire
- Marcel Pagnol primaire Simone Veil Primaire
- Charles Péguy élémentaire et maternel Buffon Maternel et élémentaire
- Jean-Jacques Rousseau élémentaireet maternel
- Tour d'Auvergne élémentaire et maternel

Une mairie engagée contre les stéréotypes de genre

« Noël Pour Tous » : une prise en compte du genre dans les cadeaux offerts aux enfants
Le CCAS organise chaque année une distribution de jouets à l'attention d'enfants de familles bénéficiaires.
Une attention est portée pour ne pas offrir de cadeaux genrés qui pourraient alimenter les stéréotypes de genre.

Une communication engagée
La rédaction du magazine municipal est attentive à maintenir une ligne éditoriale mettant en avant la visibilisation des femmes.

Pour une ville intransigeante aux violences de genre

Contexte

Une femme sur 10 est victime de violences conjugales, une femme sur six est victime de viol ou de tentative de viol au cours de sa vie, plus de 8 femmes sur 10 ont déjà subi une forme d'atteinte ou agression sexuelle dans la rue ou les transports.
Les violences sont multiples :
> physiques : coups, séquestration, brûlure,
> verbales : intimidation, menace, injure,
> psychologiques : dévalorisation, culpabilisation,
> administratives : privation des papiers d'identité, refus de travail,
> économiques : privation de la carte bleue, vol,
> sexuelles : viol conjugal, harcèlement
> cyber violences : harcèlement, surveillance,
> sociales : interdiction de sortie, isolement, dévalorisation des proches.
Les violences conjugales sont protéiformes et s'inscrivent dans un continuum de violences de genre : violences dans le couple, violences dans l'espace public, dans les transports ou au travail.
La Ville de Colombes n'est pas épargnée par les violences de genre : 2/3 des appels au commissariat de police sont relatifs à des violences conjugales.

Enjeux

Mettre en place une politique ambitieuse en faveur de la lutte contre les violences conjugales implique une vision stratégique et globale des violences conjugales, intrafamiliales, et plus généralement les violences de genre.
Les collectivités ont à leur disposition deux principaux leviers, qui doivent s'articuler : elles peuvent porter des actions en propre, qui permettront de mieux identifier les violences, coordonner les acteurs du territoire et sensibiliser les habitant.es.
Les collectivités peuvent également soutenir les acteurs engagés auprès des personnes victimes de violences conjugales.

Actions

A. Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Colombes a été lancé en plénière le 9 novembre 2021 et la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) 2021-2026 a été signée par M. le Préfet, M. le Procureur de la République et M. le Maire lors de cette réunion.
Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est un levier important : l'axe 3 est dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intra-familiales, l'aide aux victimes, et renforcement de la protection des personnes vulnérables. Il permet de réunir les acteurs du territoire engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux violences intrafamiliales, de renforcer et coordonner leurs actions respectives.

Les 4 premières fiches actions de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sont dédiées à l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes
- Développer l'information et la sensibilisation du grand public et des plus jeunes aux violences faites aux femmes et lutter contre le sexisme.
- L'égalité Femme/Homme sur l'espace urbain
- Améliorer le suivi des auteurs de violences faites aux femmes
- Permettre l'hébergement des victimes et leur re (logement)
En 2023, la plénière du CLSPD s'est réunie le 12 juin 2023, l'axe 3 a été abordé par l'ensemble des acteurs présents lors cette rencontre. Collectivement, il a été souligné par l'ensemble des participant.es, la volonté de renforcer les dispositifs existants concernant la lutte contre les violences faites aux femmes.

Bons de taxis et mise à l'abri en cas de violences
Depuis 2023, le Commissariat de Police de Colombes, en lien avec le CCAS de la ville délivre des bons de taxis pour permettre aux femmes qui portent plainte de se rendre à l'Unité Médico-Judiciaire de Garches ou d'Argenteuil.

B. Agir contre les violences faites aux femmes

1. Une programmation de sensibilisation pour le 25 novembre
Le 25 novembre est la journée internationale de lutte pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, une journée importante pour sensibiliser, mobiliser sur les violences de genre.

Plusieurs actions ont été mises en place :

Une session de graff en live
Dans le cadre du festival des expressions urbaines, une fresque a été réalisée le 29 octobre avec l'association 9.2 styles et des jeunes Colombiens.

Des cinés-débat : Lutter contre les violences faites aux femmes dès le plus jeune âge
En partenariat avec le cinéma l'Hélios, des cinés-débat ont été organisés à destination des collégiens. Trois courts métrages ont été présentés par l'Espace Santé Jeune et le Planning familial 92.
- Sous les apparences
- Au-delà du jeu
- Ne vous taisez jamais
- 3919 – court métrage au sujet du numéro vert contre les violences faites aux femmes.
Des lycéen.nes ont également pu assister la diffusion d'un court-métrage, présenté par le planning Familial et le CIDFF
Enfin les élèves de CM² de l'école Langevin et Wallon ont assisté à la diffusion du court-métrage Angry Man de Anita Kili. L'Espace Santé Jeunes, la Réussite Éducative et le service prévention CLSPD étaient présents afin de répondre aux interrogations des élèves.

Distribution de violentomètre
Les élu.es de la municipalité ont distribué 10 000 sacs à pharmacie dans les officines participantes.



Cette action a permis de faire connaître un outil maintenant indispensable dans la lutte contre les violences faites aux femmes et de commencer à inclure les professionnel·les de santé libéral dans le réseau d'acteur·trices mobilisé·es dans ce combat.

Théâtre-débat
L'association Escale Solidarité femmes a organisé à la MJC-TC un débat accompagné d'une pièce de théâtre « le grand large ».

Formation des agent.es
La psychologue de la collectivité et la chargée prévention du CLSPD ont animé conjointement une conférence autour de la question : « Quelle posture professionnelle face aux violences intrafamiliales ? »

2. Des flyers pour les femmes victimes de violences et les témoins

En 2021, des outils dédiés aux femmes victimes de violences conjugales ont été réalisés. Ils sont actualisés et réédités chaque année.

> Flyer à l'attention des témoins de violences conjugales
Des personnes victimes de violences conjugales peuvent parler à leurs proches, famille ou ami.es, des violences qu'elles subissent au sein de leurs couples. Les personnes qui recueillent ces confidences n'ont pas toujours les clés pour savoir comment réagir et vers quels acteurs du territoire orienter la personne. Ce flyer est à leur intention. Il propose quelques clés pour savoir « comment agir » et vers qui orienter.





Une attention a été portée, dans la partie 'contacts utiles', à communiquer le numéro dédié aux hommes violents. Il s'agit de rappeler qu'il existe une solution aux auteurs de violences conjugales qui souhaiteraient être accompagnés vers une sortie du cycle des violences.

Flyer à l'attention des femmes victimes de violences conjugales
Cet outil propose sur son recto quelques exemples de violences conjugales et permet de rappeler la diversité des violences au sein d'un couple : physique, psychologique, administrative, économique, sexuelle, cyberviolence.



Depuis leurs créations, la municipalité diffuse dans un maximum de structures ces flyers afin de faire connaître à toutes et tous les dispositifs et associations spécialisées existantes mais également dans l'ensemble des services de la ville et des structures associatives (ex : centres sociaux).

C. Nombre de logements mis à disposition par la ville pour les femmes victimes de violences

Le motif « victime de violence conjugale » est aujourd'hui inscrit dans le formulaire de demande de logement (CERFA 14069*05). Depuis l'introduction de la cotation territoriale de la demande de logement, ce critère permet d'obtenir des points supplémentaires en fonction de la situation des demandeurs de logements. Il est noté que pour les situations de violences conjugales l'attribution des points ne peut s'effectuer qu'avec l'enregistrement d'un document attestant de la situation (décision du juge, récépissé de dépôt de plainte, ordonnance de protection du JAF).

En 2023, le service logement a pu permettre le

relogement de 9 dossiers indiquant le motif « victime de violence ». Sur les neuf, seuls trois dossiers comportés les justificatifs cités précédemment. Sur les trois dossiers, des enfants composaient le ménage.

Le relogement a été principalement effectué avec le bailleur de Colombes Habitat Public, une situation a été solutionnée par Hauts-de-Seine Habitat.



PARTIE 4 : LES RESSOURCES MOBILISÉES

Les ressources financières

1. Les ressources financières

Politique de la ville : soutien aux associations via la politique de la ville : 34 000 euros

Soutien aux associations (subvention de fonctionnement) :
> l'escale 4 500 € pour ses permanences à l'hôpital Louis Mourier
> le CIDFF 5 000 € pour les Permanences juridiques centre info droits femmes et familles au CSC du petit Colombes.
> le planning familial 1500 €
> le collectif masque 4 000 €
> marraine et vous 300 €
> œil du baobab : 3 500 €
> entractes : 500 €
> Strata'jm : 8 000 €
> centre Hubertine Auclert
Adhésion d'un montant de 3 500 euros au centre Hubertine Auclert, centre associé à la Région, dédié à l'accompagnement de collectivités, associations et syndicats dans la mise en place de politiques publiques égalitaires. La vile est également membre du Conseil d'Administration.

Le Service prévention
Le service prévention a identifié une enveloppe de 2 730 € pour la journée du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes

Le service de la culture
Dans le cadre du festival Vaillantes, le service de la culture a pris en charge un spectacle d'une valeur de 1500 euros.

Direction de la communication
Dans le cadre du 8 mars, la direction de la communication a financé l'impression des panneaux d'exposition pour un montant de 825 euros.

Budget mission égalité femmes hommes
Le budget de la mission égalité femmes-hommes était de 20 000 euros pour l'année 2023.

2. Ressources humaines

Poste à plein temps dédié à l'égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations et ville inclusive – salaire brut annuel : 36 126 euros

Budget total dédié à l'égalité femmes-hommes : 105 156 euros



PARTIE 5 :

ORIENTATION DE LA VILLE DE COLOMBES

Selon la définition du Conseil de l'Europe, l'égalité entre les femmes et les hommes, implique des droits égaux pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons ainsi que la même visibilité, autonomisation, responsabilité et participation dans tous les domaines de la vie publique et privée.

La commune est l'échelon le plus pertinent pour faire progresser l'égalité, par le nombre de politiques publiques mises en place sur le territoire ainsi que par la proximité avec les habitant.es. Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale nécessite donc de mener des actions de manière transversale, en lien avec l'ensemble des services publics municipaux.

Des actions seront portées de deux manières différentes :
- En intégrant l'égalité femmes-hommes dès l'élaboration des politiques publiques et des projets d'aménagement urbain afin de mettre en place des actions prenant en compte les inégalités de genre
- La Ville de Colombes mettra continuera de mettre en place des politiques et actions spécifiques pour donner des réponses immédiates aux inégalités constatées.

La Ville de Colombes s'engage à poursuivre le travail engagé en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et articulera les actions identifiées autour des quatre grands thèmes :
- Renforcer les droits des femmes
- Pour une ville à vivre pour toutes et tous
- Pour une mairie exemplaire
- Pour une ville intransigeante aux violences de genre

La Ville souhaite poursuivre ce travail en lien étroit avec les acteurs du territoire engagés sur ces questions. La signature du Contrat Local contre les violences sexistes et sexuelles permettra de renforcer le travail déjà mené sur le territoire.

Les deux dernières années ont permis à la municipalité d'intégrer le sujet de l'égalité femmes-hommes dans de nombreuses politiques publiques de la ville. La municipalité consciente du travail qui doit encore être mené continuera de se donner les moyens pour intégrer la question de l'égalité dans ses politiques publiques.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'une des priorités de la Ville de Colombes. Cette politique va progressivement investir les différentes politiques publiques municipales avec pour objectif l'égalité pleine et réelle des Colombiennes et des Colombiens.


COLOMBES
HÔTEL DE VILLE


HÔTEL DE VILLE
COLOMBES